



N° 1337/DGEFC/DOGP/SRSAS/SA

COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 02 fois par jour du 12 au 24 décembre 2025 à Cotonou et à Parakou)

Le Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse communique :

Il est organisé au titre de l'année 2025, un concours de recrutement sur titre de deux cent vingt-un (221) Fonctionnaires spécialistes destinés à exercer des fonctions stratégiques ou opérationnelles dans les domaines de compétences recherchées par l'administration des Eaux, Forêts et Chasse. Il s'agit de :

- **cent quatre-vingt-six (186) spécialistes dans le corps des gardes forestiers**, dont :
 - cent quatre-vingts (180) spécialistes en gardiennage et sécurisation des aires protégées et
 - six (06) conducteurs de véhicules administratifs ;
- **Vingt-cinq (25) spécialistes dans le corps des contrôleurs**, dont :
 - un (01) spécialiste en Informatique et numérique ;
 - un (01) spécialiste en Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
 - un (01) spécialiste en Planification et statistique ;
 - deux (02) spécialistes en Éducation physique et sportive ;
 - douze (12) spécialistes en Audit et finances ;
 - six (06) spécialistes en secrétariat ;
 - un (01) Archiviste ;
 - un (01) spécialiste en Santé.
- **dix (10) spécialistes dans le corps des conservateurs**, dont :
 - deux (02) spécialistes en Informatique et numérique (un (01) en sécurité informatique et un (01) en Systèmes d'Information et Réseaux Informatiques) ;
 - un (01) spécialiste en Gestion des Ressources Humaines ;
 - deux (02) spécialistes en Planification et statistique (un (01) en planification et suivi-évaluation et un (01) en statistiques ou biométrie) ;
 - un (01) spécialiste en Éducation physique et sportive ;
 - un (01) spécialiste en Production et santé animale ;

- un (01) spécialiste en Production halieutique ;
- un (01) spécialiste en Infrastructures et génie rural ;
- un (01) spécialiste en droit.

1- CONDITIONS GENERALES D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis ;
- Etre en bonne santé ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 31 décembre 2025 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1990 et au plus tard le 31 décembre 2007) pour les candidats au corps des gardes forestiers et les candidats au corps des contrôleur ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 45 ans au plus au 31 décembre 2025 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1980 et au plus tard le 31 décembre 2007) pour les candidats au corps des conservateurs.

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour ce concours de recrutement sur titre est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

2- CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCÈS AU CONCOURS

Les conditions particulières d'accès au concours par corps et spécialités (profil, et qualifications exigées, missions, responsabilités et poste d'affectation) peuvent être consultées sur l'adresse www.concours.dgefc.bj, à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse ou dans les Directions Départementales des Eaux, Forêts et Chasse.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne à l'adresse www.concours.dgefc.bj et comportera les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription à remplir en ligne ;

- un extrait d'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme requis pour le poste choisi ;
- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin inscrit à l'ordre national des médecins du Bénin ;
- une quittance de droit d'inscription fixée à dix mille (10.000) francs CFA à payer électroniquement sur la plate-forme web du concours pour le compte du Trésor public ;
- une copie de l'une des pièces suivantes : le certificat d'identification personnelle (CIP) ou de la carte d'identité biométrique, la carte nationale d'identité légalisée ou le passeport légalisé en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la carte d'identité nationale, de la carte d'identité biométrique ou du passeport ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés ;
- un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations légalisées des expériences acquises (certificats de travail, attestation de travail) ;
- une lettre de motivation

Il convient de rappeler en ce qui concerne les diplômes obtenus à l'étranger, seuls sont acceptés pour constituer les dossiers de candidature, ceux ayant fait l'objet d'une authenticité suivant les réserves suivantes :

- ✓ le candidat apporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission Nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes (CNEED) ;
- ✓ l'admission d'un candidat à ce concours ou à l'une des épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger ne lui confère aucun droit acquis, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau académique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération du CNEED sur sa demande ; il en est de même du succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la CNEED, confère au diplôme étranger présenté, un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours.

4- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours sera organisé en trois phases à savoir :

4.1. une phase de réception et d'analyse des dossiers :

4.2. une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :

- ✓ vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- ✓ endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
- ✓ grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;

Les épreuves sportives se dérouleront le samedi **27 décembre 2025** aux Camps militaires de Tanguiéta et de Kandi pour les candidats spécialistes en gardiennage et surveillance des aires protégées et au CEG1 de Bohicon pour tous les autres candidats.

4.3. une phase écrite, orale et/ou pratique d'entretien de sélection

Seuls les candidats retenus après les épreuves sportives seront autorisés à subir les épreuves écrites ou pratique ou d'entretien ci-après :

- a. Composition française : coefficient 1 ;
- b. Matière spécialité choisie : coefficient 2.

Ces épreuves se dérouleront le **03 janvier 2026** aux Camps militaires de Tanguiéta et de Kandi pour les candidats spécialistes en gardiennage et surveillance des aires protégées et au CEG1 de Bohicon pour tous les autres candidats.

Les candidats déclarés admis à l'issu du processus seront soumis aux exigences de la visite médicale et d'enquêtes de moralité par les services compétents des Forces de Défense et de Sécurité.

2- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être déposés électroniquement à l'adresse www.concours.dgefc.bj dédiée au recrutement des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse du 12 au 24 décembre 2025.

Cotonou, le

12/12/2025

Conservateur Principal Adjakou Akoutan ADJINDA

